



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**56<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 17 novembre 2015, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Zinsou (Bénin),  
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

## Point 87 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

#### Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/70/219)

#### Projet de résolution (A/70/L.8)

**M. Bustamante** (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine tient à exprimer son appréciation et son appui à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à la remercier pour son rapport annuel pour l'année 2014 (voir A/70/219). L'Argentine estime que l'Agence a un rôle très important à jouer dans la coopération internationale pour le développement scientifique et technologique dans le domaine du nucléaire et de la non-prolifération.

Nous tenons à souligner le caractère technique et procédural du projet de résolution (A/70/L.8) qui n'introduit pas d'éléments politiques qui la dénaturent. À cet égard, nous remercions les efforts consentis par la délégation brésilienne.

L'efficacité du système de vérification par l'AIEA des activités nucléaires est d'une importance fondamentale pour la réalisation des objectifs de

non-prolifération nucléaire. Notre pays a dit et réitéré à maintes reprises que l'axe de l'activité future de l'architecture de sécurité physique nucléaire doit relever de la responsabilité de l'Agence, organe compétent au sein du système des Nations Unies pour traiter des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'Argentine estime que l'un des piliers des travaux de l'Agence est la sécurité nucléaire et radiologique, ainsi que le transport et la manipulation en toute sécurité des déchets radioactifs – des questions auxquelles mon pays attache une importance particulière. L'un des principaux objectifs de l'AIEA est de favoriser et encourager la coopération internationale dans le domaine nucléaire. Et l'Argentine a toujours appuyé les divers programmes et activités de l'Agence.

Les garanties internationales constituent un autre pilier de l'Agence, et, avec la sûreté radiologique et nucléaire, elles sont particulièrement importantes pour faciliter le développement de l'énergie nucléaire. Mon pays est convaincu, une fois encore, que ces garanties doivent être mises au point dans un climat de coopération et de dialogue entre l'Agence et les États. Pour terminer, l'Argentine considère qu'il convient d'unir les efforts dans l'objectif de mettre en place des infrastructures nucléaires plus solides, efficaces et viables sur la durée.

**M<sup>me</sup> Natividad** (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement et du peuple philippins, qu'il me soit permis d'exprimer notre solidarité avec les habitants de Beyrouth et de Paris, avec lesquels nous sommes en pensée dans ces moments d'immense peine,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-37315(F)



Document adapté

Merci de recycler



suite aux récents attentats terroristes qui ont fait des centaines de morts. Nous sommes unis au reste de la communauté internationale dans la condamnation de ces horribles attentats et dans la lutte contre le terrorisme. Il est urgent, aujourd'hui plus que jamais, de renforcer le régime mondial de non-prolifération pour que les terroristes ne soient pas en mesure de posséder d'armes nucléaires ou d'armes de destruction massive.

Face à ces menaces, les Philippines rappellent l'assistance qu'a récemment fournie aux Philippines l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que le Département de l'énergie des États-Unis, pour l'aider à renforcer les mesures de sûreté nucléaires qu'elle a adoptées pour assurer la sécurité de tous ses visiteurs et ressortissants à l'intérieur de ses frontières. Les Philippines leur en sont très reconnaissantes.

Les Philippines se félicitent du rapport de l'Agence pour l'année 2014 (voir A/70/219) et saluent la façon constamment équilibrée dont l'Agence poursuit et met en œuvre ses objectifs. La part active qu'a prise l'AIEA aux délibérations sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) vaut également la peine d'être relevée et saluée. Il ne fait pas de doute que la science et la technologie nucléaires joueront un rôle prépondérant dans la réalisation des objectifs de développement durable, comme dans les domaines de la santé, de l'énergie, de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, ainsi que des changements climatiques, pour n'en citer que quelques-uns.

Les Philippines ont considérablement bénéficié, au fil des années, du Programme de coopération technique de l'Agence. Le Directeur général de l'AIEA, Yukiya Amano, se trouvait aux Philippines en janvier pour se rendre compte par lui-même des dernières avancées du pays dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires. Notre installation d'irradiation par faisceau d'électrons, qui a été mise en place avec l'aide de l'Agence, est désormais pleinement opérationnelle; elle sert au traitement des fibres de chanvre de Manille pour la production d'adsorbants du métal et de l'alginate au miel utilisé pour le pansement des blessures.

Le mois prochain, les Philippines tiendront leur troisième congrès nucléaire, qui sera une plateforme utile pour l'échange d'informations sur l'état actuel des applications mondiales, régionales et nationales de la science et de la technologie nucléaires dans l'optique d'un développement et d'une croissance sans exclusion.

Dans le domaine de la sûreté nucléaire, les Philippines se félicitent de l'approbation par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA de six nouveaux critères dans le domaine de la sûreté, qui seront définis en tant que normes de sûreté dans l'objectif de renforcer encore le régime mondial de sûreté nucléaire.

Nous apportons également notre appui à la mise en place du comité de normalisation des systèmes de préparation et d'intervention en cas d'urgence et entendons prendre une part active à ses travaux. À cet égard, les Philippines saluent également le rapport de l'AIEA sur l'accident de Fukushima Daiichi, qui est le résultat d'une importante collaboration internationale entre experts de 42 États membres, dont mon pays. Les Philippines travaillent avec l'AIEA à renforcer leur capacité de faire face aux urgences nucléaires ou radiologiques par le biais d'un système en ligne de surveillance continue de la radioactivité de l'environnement, composé au départ de cinq stations.

S'agissant de la sécurité nucléaire, l'Agence nous aide actuellement à mettre sur pied un centre d'appui à la sécurité nucléaire. Le Centre commun de recherche de la Commission européenne et le Département de l'énergie des États-Unis fournissent également un portique de détection des rayonnements servant à la formation des agents de première ligne et des agents de police des frontières.

Les Philippines sont également un partenaire actif dans la mise en œuvre du Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire. Dans le but de renforcer la coopération entre nos différents organes gouvernementaux dans le domaine de la sécurité nucléaire, nous avons organisé en avril un atelier sur l'évaluation de la menace et la menace de référence.

Les Philippines accueillent avec satisfaction le Plan d'action global commun arrêté par les E3/EU+3 et l'Iran, ainsi que la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil approuve le Plan d'action global commun. Les Philippines appellent au plein respect de cet accord et au règlement des questions restantes ou en suspens. Nous attendons également avec intérêt le rapport de décembre 2015 du Directeur général, qui présentera l'analyse finale du Conseil des gouverneurs au sujet du règlement de toutes les questions passées et actuelles en suspens concernant le programme d'action de l'Iran sur le plan nucléaire.

Les Philippines continuent également d'exhorter la République populaire démocratique de Corée à

renoncer à toutes ses armes nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants, à revenir au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à se conformer pleinement aux garanties de l'AIEA et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme attachement des Philippines aux travaux de l'AIEA et à l'objectif de contribuer, en qualité de membre du Conseil des gouverneurs pour 2015-2016, à l'amélioration du fonctionnement de l'Agence et à la recherche des façons dont la science et la technologie nucléaires peuvent améliorer la vie des gens et contribuer à la réalisation du Programme 2030.

**M. Moselle** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient pleinement l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'ampleur des travaux que traduit le rapport annuel de l'Agence pour 2014 (voir A/70/219). Nous aimerions également remercier le Directeur général de l'Agence, M. Amano, de son impulsion.

Cela fait de longues années que nous nous joignons au consensus au sein de cette instance autour du projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/70/L.8), qui exprime notre ferme appui collectif à l'AIEA et à ses travaux.

Le rapport annuel de l'AIEA pour 2014 est le rapport du Conseil des gouverneurs de l'Agence, que ce dernier a pour mandat d'établir en vertu du Statut de l'AIEA. Il a été approuvé sans réserves par la Conférence générale de l'AIEA, conformément au Statut de l'AIEA. Il est présenté à l'Assemblée générale en application des relations qu'entretiennent l'ONU et l'AIEA. Il est donc dommage que l'on politise cette résolution de routine exprimant notre appui à l'AIEA. Nous avons été tout aussi déçus par les efforts faits par la Russie pour proposer des changements au rapport annuel de 2014 lorsqu'il était à l'examen au Conseil des gouverneurs à Vienne. La position de la Russie constitue manifestement une tentative de modification de documents techniques de l'AIEA, y compris son rapport annuel, en vue de laisser entendre qu'il y a reconnaissance de la tentative d'annexion de la Crimée par la Russie. Ces velléités ne sont pas en accord avec la résolution 68/262 sur la souveraineté de la Crimée, et elles ont été rondement rejetées à Vienne. La Crimée demeure partie intégrante de l'Ukraine. En dernière analyse, le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, suite à la Conférence générale de l'AIEA, a fait savoir clairement que ce type de velléités politiques n'avaient

pas leur place dans un document technique que fait paraître une agence technique.

Nous félicitons le Brésil des efforts qu'il a consacrés à la rédaction du projet de résolution et nous nous portons, à ses côtés, coauteur du projet. Nous engageons tous les États à se joindre à nous pour appuyer le projet de résolution, comme nous l'avons fait les années passées.

**M. Špokauskas** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Yukiya Amano, de sa présentation du rapport annuel de l'Agence (voir A/70/219) et du bilan actualisé qu'il nous a présenté sur les activités de l'Agence en 2015. La Lituanie se réjouit d'être l'un des coauteurs du projet de résolution sur le rapport de l'AIEA (A/70/L.8), pour lequel elle va voter, et qui réaffirme le rôle indispensable de l'Agence en matière de non-prolifération, d'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, ainsi que de vérification, de sûreté et de sécurité nucléaires. Nous remercions le Brésil pour l'habileté avec laquelle il a conduit les négociations difficiles sur cet important projet de résolution.

La Lituanie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/70/PV.55).

L'énergie nucléaire est une solution viable face aux difficultés auxquelles se heurte la communauté internationale du fait des changements climatiques et à la nécessité de garantir la sécurité énergétique. Toutefois l'énergie nucléaire n'a un avenir que si elle est développée de la manière la plus responsable qui soit et conformément à la lettre et à l'esprit des normes et exigences de sûreté internationales. La Lituanie attache beaucoup d'importance au rôle de l'AIEA s'agissant de définir des normes élevées en matière de sûreté nucléaire grâce à l'amélioration constante des réglementations en vigueur, à l'assistance à la mise en œuvre et aux efforts pour encourager la notion de culture de la sûreté.

Les observations de la délégation russe concernant le rapport de l'AIEA et les installations nucléaires dans la péninsule de Crimée sont pour le moins déconcertantes et ne traduisent nullement la réalité. La Lituanie s'inquiète de voir la Fédération de Russie politiser ainsi le travail de l'AIEA en soulevant la question de l'occupation et de l'annexion illégales de la Crimée. Nous considérons qu'il s'agit là d'une tentative nuisible d'influencer les travaux de l'Agence, qui est une instance indépendante et à vocation technique.

La position de l'Assemblée en ce qui concerne la Crimée est très claire. La résolution 68/262 confirme son attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, au sein des frontières internationalement reconnues. La Crimée continue de faire partie de l'Ukraine et son annexion illégale représente une violation de la Charte des Nations Unies et des principes qui y sont énoncés.

En outre, la décision de l'AIEA de considérer toutes les installations nucléaires à Sébastopol, y compris le réacteur expérimental IR-100, comme appartenant à l'Ukraine est pleinement conforme à la résolution 68/282, qui demande à toutes les organisations internationales et institutions spécialisées de ne reconnaître aucune modification du statut de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol et de s'abstenir de tout acte susceptible d'être interprété comme valant reconnaissance d'une telle modification de statut.

C'est pourquoi, la Lituanie invite instamment tous les États Membres à continuer d'appuyer le projet de résolution, comme les années précédentes.

**M. An Myong Hun** (République populaire et démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire et démocratique de Corée voudrait présenter sa position concernant une question nucléaire évoquée de manière préjudiciable dans le dernier rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire (AIES) (voir A/70/219).

La question nucléaire dans la péninsule coréenne est le résultat direct de la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire et démocratique de Corée et des menaces nucléaires qu'ils brandissent contre nous. Si les États-Unis n'avaient pas agi de façon hostile envers la République populaire et démocratique de Corée et ne l'avaient pas menacée avec ses armes nucléaires, il n'y aurait même pas de question nucléaire dans la péninsule de Corée. Dans la mesure où ce problème a été créé par les États-Unis, c'est entièrement aux États-Unis qu'il revient d'y mettre fin, en arrêtant leur politique hostile à l'égard de la République populaire et démocratique de Corée.

Pourtant, chaque année, l'AIEA continue de publier un rapport partial et injuste et chaque année, un projet de résolution suivant délibérément la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire et démocratique de Corée continue d'être présenté. Si l'AIEA veut véritablement régler le problème nucléaire dans la péninsule coréenne, elle devrait demander des

comptes aux États-Unis, qui ont créé le problème et menacent en permanence la République populaire et démocratique de Corée avec leurs armes nucléaires.

Or le rapport de l'AIEA n'évoque la question nucléaire en République démocratique et populaire de Corée que de manière discriminatoire, sans même dire un mot de la menace nucléaire et du chantage imposés par les États-Unis. L'attitude de l'AIEA ne peut être perçue que comme injuste, ce qui est fort éloigné de l'impartialité requise. C'est l'AIEA elle-même qui, par le passé, a jeté le doute sur les activités nucléaires pacifiques de la République démocratique et populaire de Corée, à l'instigation des États-Unis, et ce sont les États-Unis et l'AIEA, et personne d'autre, qui ont poussé la République populaire et démocratique de Corée à se défendre en se retirant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'AIEA devrait tirer les conséquences du grave précédent qu'elle a créé en suivant aveuglément la politique hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire et démocratique de Corée. Ma délégation saisit cette occasion pour demander instamment à l'AIEA d'arrêter de suivre de manière aveugle la politique hostile des États-Unis. L'AIEA devrait se souvenir que publier chaque année un rapport tel que celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui est rempli d'idées préconçues et d'inexactitudes, n'aide nullement à régler la question.

La République populaire et démocratique de Corée n'a jamais reconnu les résolutions adoptées sur la question par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, sans parler des résolutions du Conseil de sécurité. Tant que la politique extrêmement hostile des États-Unis à l'égard de la République populaire et démocratique de Corée se poursuivra, il ne faut s'attendre à aucune solution au sujet de la question nucléaire ou même de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et au-delà.

Les exercices militaires agressifs que les États-Unis mènent chaque année conjointement avec et sur le territoire de la Corée du Sud, malgré la vive condamnation de la communauté internationale, sont une expression concrète de la politique hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire et démocratique de Corée. Tant que les États-Unis continueront de fouler aux pieds la souveraineté et la dignité de la République populaire et démocratique de Corée et d'agiter le spectre d'une guerre nucléaire sur la péninsule coréenne, la question nucléaire ne pourra pas être réglée. Au contraire, de tels agissements ne

feront qu'entraîner la poursuite de la modernisation et de l'accroissement qualitatif et quantitatif de la capacité de dissuasion nucléaire de la République populaire et démocratique de Corée.

Comme nous l'avons déjà expliqué, la puissance nucléaire de la République populaire et démocratique de Corée ne sert qu'à prévenir une quelconque attaque ou agression contre la République populaire et démocratique de Corée, à défendre la sécurité du pays et à préserver la paix et la sécurité de la région. La puissance nucléaire de la République populaire et démocratique de Corée ne constitue pas une menace pour les États non dotés de l'arme nucléaire qui ne cherchent pas à attaquer ou à agresser la République populaire et démocratique de Corée.

La République populaire et démocratique de Corée continuera de s'acquitter, avec un sens poussé des responsabilités, des obligations envers la communauté internationale que lui confère son statut d'État nucléaire.

**M. Ja'afari** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout le monde s'accorde sur le fait que la vraie menace nucléaire au Moyen-Orient est la possession par Israël d'armes nucléaires, y compris des missiles à longue portée qui font peser une menace sur la région et qui avec un rayon de plus de 8 000 kilomètres peuvent arriver aux portes de la Chine. Certains refusent pourtant d'admettre ce fait évident, préférant attirer l'attention sur d'autres problèmes illusoire afin d'empêcher tout examen de la menace réelle que représente la réalité nucléaire israélienne.

Cette tendance pêche par son manque d'intégrité et d'objectivité, à l'instar des efforts internationaux pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Depuis des dizaines d'années, ils fournissent à Israël des technologies et des matières nucléaires qui lui ont permis d'acquérir l'arme nucléaire, y compris des sous-marins sophistiqués capables de transporter et de lancer des missiles nucléaires. Ces pays, contre toute logique, ont fait de leur mieux pour empêcher la communauté internationale de s'intéresser à cette importante question au cours des Conférences des Parties chargée d'examiner le Traité sur la Non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenues en 2010 et 2015 à New York. Ils se sont également attachés à empêcher la Conférence d'Helsinki de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires afin de dissimuler le fait qu'Israël continuait de se doter de l'arme nucléaire au détriment de la sûreté et de la

sécurité des peuples de la région, preuve encore une fois de leur politique de deux poids, deux mesures.

Dans sa déclaration, le Directeur général de l'AIEA a mentionné que l'Agence était récemment arrivée à la conclusion qu'il était fort probable que le bâtiment détruit à Deir el-Zor était un réacteur nucléaire, lequel aurait dû être déclaré à l'Agence. Dans ce contexte, je tiens à faire la déclaration suivante.

Tout d'abord, le Directeur général de l'AIEA sait fort bien que la Syrie a, en paroles et en actes, fait de la non-prolifération des armes nucléaires l'une de ses priorités nationales. C'est pourquoi, dès le début, en 1968, la Syrie a adhéré au TNP. Elle a également signé les accords de garanties généralisées avec l'Agence en 1992. En outre, le 27 décembre 2003, la République arabe syrienne a, au nom du Groupe des États arabes, présenté au Conseil de sécurité un projet de résolution sur la question qui est toujours « en bleu ». Ce projet vise à créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Tout cela souligne le fait que la crédibilité de notre engagement national à l'égard de la non-prolifération ne saurait être mise en doute. C'est notamment le cas depuis que la présentation de ce projet, qui est conforme aux dispositions et aux objectifs de l'AIEA, s'est heurtée à l'opposition des États-Unis d'Amérique, qui menacent d'utiliser leur droit de veto.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité et l'AIEA n'ont pas condamné l'agression militaire israélienne contre la Syrie ou le refus d'Israël de coopérer avec l'Agence. Le Conseil de sécurité n'a pas non plus permis aux inspecteurs de l'Agence d'inspecter la pollution qui serait due aux missiles israéliens et aux matières utilisées pour détruire et polluer ce site. Il nous faut également prendre en considération le refus continu d'Israël de répondre aux demandes de l'Agence, le développement continu de ses capacités militaires nucléaires hors de tout contrôle international et son mépris des appels lancés en vue de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires.

Tout cela menace la crédibilité du Traité sur la non-prolifération et la sûreté et la sécurité des États et des peuples du Moyen-Orient, et sape l'universalité du Traité. Ce sont là des questions très dangereuses. Les faits ont été corroborés et étayés par des documents, sont connus de l'AIEA. Nous espérons que le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique mentionnerait ces faits dans sa déclaration au lieu d'utiliser des expressions dépourvues de toute

signification véritable, telles que : « Il est fort probable que... »

Troisièmement, il serait fort utile de lire un paragraphe des mémoires de M. Mohamed ElBaradei, l'ancien Directeur général de l'AIEA, intitulés *The Age of Deception : Nuclear Diplomacy in Treacherous Times*. Aux pages 228 et 229 de ce recueil, on peut lire :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« L'un des exemples les plus étranges et les plus frappants d'hypocrisie nucléaire, multilatérale et multiforme, est sans conteste le bombardement par Israël de l'installation de Deir el-Zor en Syrie en septembre 2007, et ce qui s'est produit après cette attaque. Les spéculations ont commencé presque immédiatement sur le fait que le site abritait une installation nucléaire. La Syrie a rejeté ces accusations. Israël et les États-Unis, officiellement, ont gardé le silence, même si des officiels américains se sont exprimés dans les médias sous le couvert de l'anonymat. Je me suis vigoureusement élevé contre ce fait, soulignant que tout pays disposant d'informations indiquant que le site bombardé était une installation nucléaire avait l'obligation légale de les communiquer à l'AIEA. Mais personne n'a transmis aucune information à l'Agence. Six semaines après le raid, période la plus cruciale en ce qui concerne notre enquête sur l'installation, nous n'avions toujours pas obtenu d'images haute définition prises par des satellites commerciaux. »

*(l'orateur reprend en arabe)*

Malgré cela, M. Amano ne cesse, depuis quatre ans, de faire les mêmes déclarations erronées et fallacieuses qu'il en encore répétées ce matin.

Quatrièmement, l'engagement pris par les États Membres envers le statut de l'AIEA aurait exigé que les États-Unis d'Amérique communiquent à l'Agence les informations qu'ils avaient avant de détruire le bâtiment, et non pas huit mois. Il en va de même pour Israël, qui n'a fourni aucune information à l'Agence. Non seulement n'a-t-il pas fourni toutes les informations – c'est-à-dire si ces informations étaient correctes – mais il a également lancé une agression militaire sur le territoire syrien souverain en s'infiltrant dans l'espace aérien d'un pays voisin, la Turquie. L'Agence n'a pas traité de cette question conformément à son mandat. Elle n'a pas suivi les procédures nécessaires conformément à ses

responsabilités et prérogatives en ce qui concerne les violations par Israël de ses obligations internationales.

Cinquièmement, la plupart des conclusions auxquelles est arrivée de l'Agence dans le cadre du mandat actuel du Directeur général, M. Amano, en ce qui concerne le site de Deir el-Zor reposent sur des photos et des analyses présentées par la Central Intelligence Agency (CIA), ce qui soulève de nombreuses questions quant à la crédibilité de ces informations reçues par l'AIEA et la nature des pièces justificatives. Le fait qu'un État qui applique une politique hostile vis-à-vis des intérêts de mon pays a présenté ces documents doit également être pris en compte, de même que les précédents sur la question relative au dossier iraquien catastrophique. Ce dossier fallacieux a abouti à l'invasion de l'Iraq, à la destruction de ses infrastructures et à la promotion du terrorisme. Le résultat a été connu des années plus tard, en 2008, lorsque le rapport de Commission spéciale constituée en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité (CNSU) a été mis dans une boîte marquée « Confidentiel », à ne pas ouvrir avant 60 ans. Pourquoi? Parce que le rapport concluait que la CNSU, qui recherchait des armes de destruction massive en Iraq, n'en avait trouvé aucune.

Sixièmement, le dernier rapport du Directeur général comporte des conclusions fort peu... concluantes, tirées sur la base d'informations manquant de crédibilité et d'exhaustivité, et l'analyse qu'il présente contraste nettement avec celle de son prédécesseur, M. ElBaradei, et soulève, notamment, des points d'interrogation qui appellent des éclaircissements.

Septièmement, il est clair que l'amalgame permanent qui est fait entre ce qui constitue l'obligation juridique d'un État Membre en vertu de l'accord de garanties et ce qui relève de procédures volontaires aux fins de l'adhésion au Protocole additionnel n'est fondé sur aucune base juridique, et qu'il est un autre moyen de pression politique sur mon pays.

Huitièmement, nous demandons aux pays qui ont fourni une couverture à Israël s'agissant de ses armes nucléaires, ainsi qu'au Directeur général de l'AIEA et à l'Agence internationale de l'énergie atomique elle-même ce qu'ils ont fait pour mettre en œuvre la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui existe depuis plus de 30 ans. Je me permets de citer le paragraphe 5 de la résolution, dans lequel le Conseil de sécurité, à l'époque, demandait à Israël :

*(l'orateur poursuit en anglais)*

« de placer d'urgence ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

(l'orateur reprend en arabe)

Neuvièmement, un important rapport sur la maîtrise des armements, le désarmement et la sécurité internationale publié par l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, plus connu sous le nom de SIPRI, consacre, comme les membres le savent, un chapitre entier à ce qu'il a appelé « les puissances nucléaires israéliennes », en mettant ces mots au pluriel, ou encore les « forces nucléaires israéliennes », toujours au pluriel. Je demande de cette tribune à Monsieur le Directeur général de l'AIEA de lire ce chapitre et d'en tirer les enseignements qui s'imposent afin d'apporter une réponse rapide et décisive à la question des armes nucléaires israéliennes, qui menacent la vie des peuples et des États de toute la région, et de permettre la mise en œuvre des propres décisions de l'Agence et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 87 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.8, intitulé « Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Botnaru** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'annonce que depuis la présentation du projet de résolution A/70/L.8, les pays suivants s'en sont portés coauteurs en plus des délégations figurant sur la liste du projet de résolution, : Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brunéi-Darussalam, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Espagne, Finlande, Géorgie, Hongrie, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malte, Monaco, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Thaïlande, Turquie et Ukraine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bélarus, Belgique, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam

*S'abstiennent :*

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Fédération de Russie, Nicaragua, République arabe syrienne, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Tchad, Venezuela (République bolivarienne du), Zimbabwe

*Par 99 voix contre zéro, avec 10 abstentions, le projet de résolution A/70/L.8 est adopté (résolution 70/10).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, puis-je rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à présenter de nouveau mes sincères condoléances à la population, aux familles et aux Gouvernements qui ont été victimes des abominables attentats terroristes perpétrés en France, et, auparavant, en Égypte, au Liban et en Iraq.

Ma délégation s'est toujours jointe, ces dernières années, au consensus sur le texte des projets de résolution consacrés, à l'instar de la résolution 70/10 de l'Assemblée générale, au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous aurions espéré que la résolution d'aujourd'hui suive leur exemple en évitant toute référence directe aux questions politiques qui n'ont pas leur place ici, et dont le traitement relève du cadre des relations bilatérales, en particulier entre deux pays liés par des liens profonds. Je tiens à préciser que les pays dont il est question sont également liés par de solides liens d'amitié avec mon pays. En dehors de ce qui précède, notre délégation soutiendra comme elle le fait habituellement les autres paragraphes de la résolution. En conséquence des raisons que nous venons d'exposer dans notre explication de vote, notre délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution.

**M. Zdorov** (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus a voté pour la résolution 70/10, car il appuie les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique et la teneur de son rapport annuel sur le fond.

Dans le même temps, nous tenons à dire que nous déplorons le fait que nous ne soyons pas parvenus à un consensus au sujet de l'adoption de la résolution, consensus qui aurait été possible si on avait tenu compte des positions particulières des États sur des questions qui revêtent une grande importance pour eux. Nous espérons qu'à l'avenir nous pourrions trouver un format de négociation qui nous permette d'éviter ce genre de situation et de nous concentrer sur les principales tâches de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

**M<sup>me</sup> Del Sol Dominguez** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je voudrais expliquer pourquoi ma délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution 70/10 relative au rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour l'année 2014 (voir A/70/219). La délégation cubaine s'est abstenue parce que mon pays déplore le fait que tous les efforts n'ont pas été mis en œuvre dans toutes les enceintes possibles pour répondre aux préoccupations légitimes de l'ensemble des délégations et préserver le consensus traditionnel ô combien important concernant cette résolution.

**M. Vallejos** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution 70/10, même si nous reconnaissons l'importance du travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et entretenons avec elle une coopération très utile. Toutefois, nous regrettons profondément le fait que nous n'ayons pas été en mesure d'adopter la résolution 70/10 par consensus et qu'il n'ait pas été possible de tenir compte des préoccupations légitimes de toutes les délégations. Nous espérons qu'il sera possible de poursuivre les discussions afin de pouvoir trouver une solution et de rétablir le consensus si indispensable s'agissant de cette résolution mais aussi d'autres textes importants.

Ma délégation salue le travail de l'AIEA et nous continuerons de collaborer avec l'Agence.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 87 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 15 h 55.*